

Étaient présents : Anne Brunon Ernst, Pascal Cudicio, Marion Del Bove, Anne-Laure Dubrac, Shaeda Isani, Magali Julian, Diane Lambie (représentant Catherine Kirby-Legier), Isabelle Richard, Julia Roche et Philippe Winckel.

Étaient excusés : Sandrine Chapon, Anne-Marie Barrault-Methy, Géraldine Gadbin-George, Rosalind Greenstein, Marielle Leblanc et Anne Légier.

Cette réunion s'est déroulée de manière originale:

- * de 14h-15h30, entre les membres du GT droit
- * de 16h-17h30, en regroupant les membres des GT santé et droit.

●Présentation de deux nouveaux membres

Deux nouveaux membres ont intégré le GT droit :

- Julia Roche qui est en poste depuis 4 ans à la faculté de droit et science politique de Montpellier 1.
- Anne-Laure Dubrac qui travaille dans l'UFR droit de l'UPEC depuis 2012 et dont les travaux de recherches portent sur la didactique de l'anglais.

●Questions pratiques

Marion Del Bove propose la création d'une rubrique « Anciens membres » sur le site du GERAS afin rendre plus visible la composition actuelle du GT droit. Cette rubrique inclurait les personnes ayant appartenu au GT droit mais n'ayant pas souhaité renouveler leur cotisation au GERAS.

Cette proposition est soutenue par l'ensemble des personnes présentes.

Marion Del Bove indique que le texte sur le mode de gouvernance du GT droit sera prochainement mis en ligne, ainsi que sa version en langue anglaise.

En mars 2015, Marion Del Bove arrive au terme de son premier mandat de responsable GT droit dont la durée est maintenant de 4 ans. Elle ne s'oppose pas à se représenter mais encourage tous les membres qui souhaiteraient prendre la relève à se manifester.

●Projet de collaboration avec le GT Economie

Parmi les trois thématiques suggérées, 4 membres se déclarent intéressés pour éventuellement collaborer avec le GT économie au sujet de l'encadrement juridique des activités financières.

En effet, même s'il est rappelé que les enseignants d'anglais de spécialité que nous sommes n'ont pas vocation à remplacer les enseignants spécialistes du domaine, ils n'en demeurent pas moins les interlocuteurs privilégiés entre les spécialistes des disciplines, jouant le rôle d'interface entre l'anglais de spécialité et la discipline concernée. Ainsi, des connaissances terminologiques et professionnelles du domaine sont pertinentes pour expliquer certaines notions de finance internationale en anglais.

D'un point de vue didactique, les participants ont rappelé qu'il était également intéressant de placer les étudiants dans la position de « guide » (et non plus d'apprenants). Par exemple, ils peuvent avoir à expliquer en anglais des concepts de leur domaine de spécialité (en droit notarial, en droit bancaire et financier...).

•Réflexion « Lex and Lexis »

Discussion d'un projet d'ouvrage collectif de recherches qui rassemblerait des contributions individuelles sous forme de chapitres indépendants en anglais pour un triple lectorat :

- nous-mêmes et nos pairs
- les professionnels du droit
- les étudiants (droit, LEA, bi-licence...)

Des pistes de publication (pour 2015) sont évoquées : numéro spécial d'Asp, ouvrage chez Ophrys ou chez Peter Lang (financement à trouver). L'ouvrage aurait une visée à la fois comparatiste (plusieurs systèmes de droit) et multiculturelle (plusieurs langues d'étude).

Plusieurs thématiques sont proposées :

- relation entre droit et lexique spécialisé (lexique du droit des contrats d'affaires...)
- ambiguïté des titres des professionnels du droit (*advocate*), travail sur les faux-amis (*false cognates*)
- étude diachronique sur l'évolution d'un terme
- notion juridique particulière étudiée d'un point de vue linguistique et comparatiste dans plusieurs systèmes juridique

Les propositions de contributions avec *abstract* sont à envoyer à Shaeda Isani pour le **1er septembre 2014**.

•Projet de collaboration avec le GT santé (discussion entre membres du GT droit)

Plusieurs thématiques ont été évoquées :

- la question du choix à différents moments de la vie: droit à l'avortement, droit à la dignité en fin de vie, droit à la contraception (question de l'âge juridique dans l'arrêt *Gillick* en droit anglais, politique en matière de pilule du lendemain aux États-Unis, loi *Obama Care* relative à la prise en charge des frais médicaux par les entreprises car la Cour suprême américaine doit statuer dans deux affaires relatives à cette prise en charge) ;
- le brevetage du génome humain, case about Henrietta Lacks and her cells...
- les droits et obligations des professions de santé et de droit.

Les membres ont soulevé la question du financement d'une éventuelle journée d'étude pour prendre en charge les frais de déplacement, d'hébergement et de repas des différents intervenants.

•Discussion du projet de collaboration (membres des groupes GT droit GT santé rassemblés)

Plusieurs questions sont soulevées d'emblée :

- comment ? (modalités d'organisation)

- quelles thématiques ?
- dans quels buts ? (journée d'étude « Law and Medicine », colloque, publication...)

L'idée est de trouver une thématique fédératrice qui puisse permettre de mettre en lumière les convergences et divergences sur un objet d'étude commun, les intersections entre les 2 domaines (santé et droit).

De nombreuses pistes sont évoquées :

- comparaison des pratiques professionnelles dans les deux domaines
- la notion de confidentialité (médecin/ patient, avocat/ client)
- notion d'interrogatoire, de questionnement
- un problème éthique réglé par les médecins et le législateur (fin de vie....)
- scandales sanitaires, litiges des activités médicales (radiologie, chirurgie reconstructrice)
- cadre légal des médicaments
- forensics, médecine légale, criminalistique
- droits et obligations des médecins
- régulation de la technicité du discours spécialisé (juges, avocats pendant le procès, médecin avec son patient, discours vulgarisé)

Finalement, après discussion et échanges, les membres sont tombés d'accord sur la thématique suivante « convergences et divergences en discours et cultures en droit et santé » à partir de deux objets d'étude communs :

- * **le serment professionnel dans les domaines de la santé et du droit « taking oath »**

Approche diachronique et synchronique, quelles procédures ? Quelles évolutions ? Existe-t-il un invariant ? Quels aspects culturels dans le serment (différence en droit anglais et droit américain) ?

- * **l'interrogatoire** (*interrogation, history taking, examination, questioning, legal consultation*).

Modalités pratiques :

- envoi des différents serments professionnels en langue anglaise (et d'autres langues) trouvés par les uns et les autres aux membres des deux groupes ;
- lors du colloque du GERAS à Bordeaux en mars 2015, 2h30 seront consacrées à la présentation sous forme de quatre à six contributions des documents trouvés.

La rencontre des deux groupes constituera un travail préparatoire à une journée d'étude et permettra de répondre aux questions suivantes :

- quelles observations découlent de l'analyse des objets d'étude choisis ?
- quels questionnements sont soulevés ?
- quel texte de cadrage pour une éventuelle journée d'étude en septembre/ octobre 2015. ?
- quelles modalités d'organisation ? Quels financements ?

- **prochaine réunion GT droit**

La prochaine réunion du GT droit se tiendra à Lyon, à l'université Jean Moulin Lyon 3 en septembre (date à déterminer par doodle en juin).

Compte-rendu rédigé par Marion Del Bove